

6. Annexe 3 : Politique Eau



6.1. Contexte : un enjeu local

L'eau est essentielle à la vie. Mais elle est aussi une ressource très importante pour les activités industrielles, dont la production d'énergie. Face au risque de pénurie d'eau dans plusieurs pays, en matière de quantité ou de qualité, et risques de conflits d'usage, ENGIE cherche à améliorer continuellement son engagement dans la gestion de l'eau partout dans le monde.

Depuis plus de dix ans, ENGIE s'est engagé significativement pour une meilleure gestion de l'eau. Ce processus s'appuie sur l'adhésion d'ENGIE au CEO Water Mandate (initiative des Nations Unies), depuis sa fondation en 2007, et sur sa contribution au questionnaire du CDP water security depuis son lancement en 2011. Le Groupe est également engagé dans l'initiative BAFWAC (Business Alliance for Water and Climate) et soutient les travaux de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau.

Chaque année, le Groupe publie un rapport sur le progrès dans le cadre de sa participation au CEO Water Mandate et répond au questionnaire CDP Water security.

6.2. De la gestion de l'eau à l'impact positif :

De nombreux travaux ont d'ores et déjà été menés en matière de gestion de l'eau : mesure de l'empreinte eau des principales activités du Groupe, refonte des indicateurs, évaluation du risque hydrique et mise en place de plans d'action, contribution aux travaux internationaux tels que le WULCA, le Water for Energy framework ou l'initiative sur la gouvernance de l'eau de l'OCDE.

Avec la modification du portefeuille d'actifs du Groupe et les attentes accrues des parties prenantes, les problématiques de gestion de l'eau évoluent : si l'utilisation de l'eau pour les centrales hydroélectriques reste la même, de nouveaux axes d'engagement doivent être pris en compte, concernant notamment l'eau utilisée dans les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains, la production d'hydrogène, les questions liées à l'utilisation de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement (par exemple pour la production de ressources en biomasse) ou l'accès à l'eau pour les employés d'ENGIE (WASH : Water, Sanitation and Hygiene).

Sur base de ces évolutions et en accord avec les axes d'engagement du CEO Water Mandate (Global Compact), le Groupe s'attache à :

- Identifier les sites industriels soumis à un stress hydrique, et élabore des plans d'action pour l'ensemble des sites situés en zone de stress hydrique élevé et très élevé
- Analyser les risques et opportunités liés à l'eau dans les projets et met en place les actions adaptées
- Contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau et de la gouvernance dans les territoires et travaille à la mise en œuvre d'action en concertation avec les parties prenantes à l'échelle des bassins versants
- Mettre en œuvre toutes les technologies disponibles pour réduire son impact sur les rejets (modifications physico-chimiques, perturbations des écosystèmes)
- Identifier les fournisseurs présentant un enjeu pour l'eau, à partir notamment des travaux réalisés sur l'empreinte eau les années précédentes, et les incite à développer des plans d'action
- Intégrer la gestion de l'eau durable dans les services proposés aux clients
- Engager une démarche pour l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur le lieu de travail

6.3. Les objectifs et engagements :

Ces dix dernières années, plusieurs actions et objectifs ont été déployés au sein du Groupe :

- Mesure de l'empreinte eau des activités
- Atteinte de l'objectif de réduction des prélèvements d'eau pour la production d'énergie
- Mise place de plans d'action pour les sites situés en zone de stress hydrique extrême et élevé en concertation avec les parties prenantes
- Création et animation d'un réseau interne sur l'eau
- Contribution aux travaux du CEO Water Mandate, de l'OCDE et du CDP



Politique environnementale

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

	<i>Cibles</i>
Réduction de la consommation d'eau industrielle pour l'ensemble des activités industrielles du Groupe	-15% en 2025 -30% en 2030
Mise en place de plans environnementaux pour toutes les activités industrielles (incluant les plans d'action pour les sites situés dans les zones de stress hydrique extrême ou élevé)	80% des sites en 2025 100% des sites en 2030